

E


ÉBOUÉ-TELL (Mme Eugénie), Député de la Guadeloupe (1^{re} circonscription).

Son élection est validée (A. de 1946, p. 73).
 = Est nommée membre de la Commission des territoires d'outre-mer (A. de 1945, p. 139). — Est nommée juré à la Haute Cour de justice (p. 638).

Interventions :

Prend part à la discussion du projet de loi portant fixation du Budget général de l'Exercice 1946 (Services civils) : COLONIES : *Discussion générale : Matériel et main-d'œuvre aux colonies* (A. de 1945, p. 545).

ENGEL (M. Emile), Député du département de la Moselle.

Son élection est validée (A. de 1945, p. 45).
 = Est nommé membre : de la Commission des moyens de communication et des P. T. T. (A. de 1945, p. 138) ; de la Commission du travail et de la sécurité sociale (p. 139).

Dépôts :

Le 23 novembre 1945, une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à hâter le rapatriement des Alsaciens et des Lorrains retenus en captivité par les armées alliées, n° 10. — Le 20 décembre 1945, un rapport au nom de la Commission du travail et

de la sécurité sociale sur la proposition de résolution de M. Henri Meck et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide aux vieillards et invalides par l'adaptation des prestations de rentes et d'allocations à l'accroissement du coût de la vie, n° 165. — Le 17 avril 1946, un avis de la Commission des moyens de communication (chemins de fer, marine marchande et pêches et lignes aériennes) et des postes, télégraphes, téléphones sur le projet de loi relatif à la nationalisation de l'industrie des combustibles minéraux, n° 1087.

Interventions :

Son rapport au nom du 5^e Bureau sur l'élection de Madagascar (3^e circonscription), collège mixte (A. de 1945, p. 229). — Prend part à la discussion du projet de loi relatif à la nationalisation de l'industrie des combustibles minéraux, en qualité de *Rapporteur pour avis* de la Commission des moyens de communication : *Donne lecture de son rapport* (A. de 1946, p. 2388) ; Art. 21 : *Son amendement* (p. 2403) ; Art. 23 : *Son amendement* (p. 2405).

ESCANDE (M. Louis), Député du département de Saône-et-Loire.

Son élection est validée (A. de 1945, p. 46).
 = Est nommé membre : de la Commission des moyens de communication et des P. T. T. (A.